

## « LA MORT PAR CE QUI EST BON... ! »

**« Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péché ? Loin de là ! Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point. Et le péché saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car sans loi le péché est mort. Pour moi, étant autrefois sans loi, je vivais ; mais quand le commandement vint, le péché reprit vie, et moi je mourus. Ainsi, le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est bon a-t-il donc été pour moi une cause de mort ? Loin de là ! Mais c'est le péché, afin qu'il se manifestât comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, et que, par le commandement, il devînt condamnable au plus haut point... » Rom 7:7-13.**

La loi et la grâce ! Que n'a-t-on pas dit, enseigné et commenté en ce qui concerne l'une par rapport à l'autre. Tel oppose la loi à la Grâce, tel autre la Grâce à la loi. Mais comment opposer Jésus à Moïse, qui annonça la venue du Messie, lequel, se référant à Moïse, dit aux Juifs : « Ne pensez pas que moi je vous accuserai devant le Père ; celui qui vous accuse, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance. Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi. Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles... » Jean 5:45-47. Dieu ne cessa point de manifester la Révélation toujours plus éclairante de Sa Parole par la Loi, par les prophètes et par les Psaumes. L'apôtre Paul, exposant la condition de l'homme avant la venue de Jésus-Christ, écrit aux Galates : « L'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. Avant que la foi vînt, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi... » Gal 3:23-24. « Renfermés sous le péché... », « Enfermés sous la garde de la loi... » ! Le péché est un esclavage intérieur, et la loi de Dieu, en révélant notre incapacité à la mettre en pratique, a pour effet salutaire de susciter dans le cœur la repentance, non seulement à cause des péchés commis, mais aussi concernant la transgression des commandements de ceux qui connaissent la loi, et de ceux qui ont conscience de « l'œuvre de cette loi écrite (naturellement) dans leurs cœurs... » Rom 2:13-16.

En nous révélant notre état de pécheur, l'Esprit-Saint nous convainc que nous ne sommes pas ce que nous croyions être. De toute pensée pécheresse découle toute action pécheresse, or, le premier péché consiste déjà dans le fait d'être perdu par notre séparation d'avec Dieu. Notre nature, ayant été altérée par l'esprit de rébellion dès le commencement, la connaissance de nous-mêmes est fondamentalement faussée. Ainsi, la conviction de péché opérée par l'Esprit de Dieu consiste à nous « voir » avec les yeux de Dieu, qui, cependant, « sont trop purs pour voir le mal... Hab 1:13 ; ce que d'ailleurs, nous éprouvons nous-mêmes après avoir été éclairés par Lui. Nous voyons alors ce qui en nous est souillé et donc insoutenable, et qui suffit à nous attrister et à susciter en nous la repentance à salut... ! C'est en cela que le péché manifeste sa nature de péché en rapport avec « ce qui est bon... », et ceci, non seulement par contraste avec la loi divine, mais en face de la Sainteté de Dieu, dont Jésus déclara au jeune homme riche, qui lui demandait ce qu'il devait faire pour avoir la vie éternelle : « Pourquoi m'interrogues-tu sur ce qui est bon ? Un seul est bon. Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements... » Matt 19:16-17. Or, qui peut satisfaire les exigences de Dieu qui, seul, est bon, parce que, seul, Il est Saint ?

À la lumière de ce qui vient d'être dit, le péché se révèle donc « condamnable au plus haut point... », littéralement : « démesurément pécheur... », et ceci, non seulement par contraste avec ce qui est « mal », ce qui est évident et se comprend de soi-même, mais par rapport à ce qui est « bon » ! Car tout pécheur, comparant ses propres péchés avec les péchés d'autrui, trouvera toujours ceux-ci plus grands que les siens, pareillement, le pécheur trouvera toujours un pécheur plus pécheur que lui ! Or, en face de ce qui est « bon » selon la loi qui exprime les exigences de Dieu, le plus juste, le plus parfait d'entre nous ne peut que se trouver convaincu de péché en présence de la Sainteté de Dieu, vers lequel, par Sa Miséricorde elle aussi infinie, « nous avons, au moyen du sang de Jésus une libre entrée dans le sanctuaire

par la route nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous au travers du voile, c'est-à-dire, de sa chair... » Hébr 10:19-20.

Parlant du roi de Tyr, représentant l'orgueil et la chute du chérubin devenu Satan : Ezé 28:14, l'Eternel, s'adressant au prophète Ezéchiel, déclara : « Tu lui diras : Ainsi parle le Seigneur, Eternel : Tu mettais le sceau à la perfection, tu étais plein de sagesse, parfait en beauté... », et encore : « Ton cœur s'est élevé à cause de ta beauté, tu as corrompu ta sagesse par ton éclat ; je te jette par terre, je te livre en spectacle aux rois... » Ezé 28:12 et 17. De la même manière que par ce qui est « bon », ce ne fut pas à cause de la « laideur » que Satan s'enorgueillit, mais de sa « beauté », par laquelle il fut ébloui ; ce ne fut pas non plus par la « noirceur » qu'il se corrompit, mais par son « éclat », par lequel il fut aveuglé... ! Ainsi, parce que la chair rebelle est incapable de mettre en pratique les commandements, ces mêmes commandements causèrent la mort spirituelle par l'impossibilité d'être ou de faire ce qui est « bon » selon la Loi divine. Car ce qui est « bon » de la Parole pour l'homme spirituel est vu par l'homme charnel comme étant mauvais et menaçant pour sa propre vie, parce qu'il refuse d'être repris par la Parole, inversement, ce qui est « bon » aux yeux de l'homme charnel se révèle mauvais et pernicieux à l'homme spirituel, qui ne peut en être vainqueur qu'en Christ.

L'apôtre Paul, qui, en tant qu'ancien pharisien était « irréprochable à l'égard de la justice de la loi... » Gal 3:6, ressentit profondément ce que les commandements de la loi suscitérent dans sa vie, ainsi qu'il l'écrit : « Je n'aurai pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point. Et le péché, saisissant l'occasion, produisit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises... » Rom 7:7-8. L'inclination au péché est en l'homme avant même qu'il n'en soit conscient. Les commandements, en nommant les différents péchés, suscitent paradoxalement en l'homme les tentations précises, auxquelles justement cette même loi lui commande de résister, et de les surmonter. Dans le cas où la loi serait ignorée, les commandements ne pourraient susciter la convoitise ou la tentation, ce qui s'éclaire par cette parole de Paul, disant : « sans la loi, le péché est mort... » Rom 7:8. Non point que le mal n'existe pas, loin de là, mais en n'étant pas spécifiquement « nommé », l'on n'en connaîtrait pas la tentation, ni non plus d'ailleurs la délivrance que Jésus-Christ a obtenu pour nous, ainsi qu'Il l'exprime à ceux qui l'écoutaient : « Si je n'étais pas venu et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient pas de péché ; mais maintenant ; ils n'ont aucune excuse de leur péché... », et, poursuivant : « Si je n'avais pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auraient pas de péché ; mais maintenant, ils les ont vues, et ils ont haï et moi et mon Père... » Jean 15:22, 24. La différence entre la loi et la Grâce est que la loi a été transmise au moyen d'un médiateur : Moïse, tandis que la Grâce et la vérité nous sont venues en la Personne même de Jésus-Christ, qui, reçue par l'Esprit, accomplit en nous Sa Parole, mise par nous en pratique.

La vocation de Moïse fut de recevoir la loi et de l'annoncer à Israël, laquelle le fut ensuite par les prophètes qui se sont succédé, pour être enfin accomplie par « Christ, qui est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient... » Rom 10:4. C'est ici le mystère de Dieu révélé par l'Esprit à l'apôtre Paul, qui écrit aux Romains : « Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point de loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant et se défendant tour à tour... » Rom 2:14-15. Par « l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs... », les païens montrent déjà que, sans l'avoir reçue ou entendue, ils en ont quelque peu une « empreinte intérieure », et ceci malgré l'altération résultant du péché. Depuis la chute d'Adam, les traces de la loi de Dieu subsistent dans la conscience des hommes, tout en n'ayant point la force de l'accomplir, d'où la « mort spirituelle étendue sur tous les hommes... » Rom 5:12. Cependant, ce n'est pas notre propre conscience qui nous éclaire, ainsi que l'écrit l'apôtre Paul aux croyants de Rome : « Je dis la vérité en Christ, je ne mens point, ma conscience m'en rend témoignage par le Saint-Esprit... » Rom 9:1. En effet, notre conscience éclairée, qui nous convainc de ce qui en nous est encore ténèbres, nous éclaire, non par elle-même, mais par la Lumière du Saint-Esprit ; c'est en ceci l'expérience d'une conscience morte ramenée à la Vie, parce que régénérée par Christ.